



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 JANVIER 2022**

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux

Le : 6 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la Présidence de Madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Gérard VULPAS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 décembre 2021.

Compte rendu affiché le : 11 janvier 2022.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD
D. BERTHOLON / P. SECKINGER / O. VIALLO / G. VULPAS / D. PINEL /
R. JOASSARD.

Absents excusés : C. LOZANO / B. TRENCHAT / F. VENET / A. BORRA /
M. DUPUY.

Madame le Maire excuse l'absence de Célia LOZANO, Béatrice TRENCHAT, Fabrice VENET, Alexandra BORRA et Marianne DUPUY.

Elle présente tous ses vœux de bonne et heureuse année pour 2022 à l'ensemble du Conseil Municipal. Philippe SECKINGER profite de cette occasion pour souligner que la carte de vœux distribuée à chaque famille de la Commune a été très appréciée et remercie cette attention.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 6 janvier 2022 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Gérard VULPAS se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGEMENT POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR LA COMMUNE :

Madame le Maire précise que ce point avait déjà fait l'objet d'une délibération en date du 18 novembre 2021 donnant son accord sur la pose d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques en 20 minutes et sur le fait que la Commune devait participer financièrement à hauteur de 4 900 € correspondant à 10 % du prix initial.

Madame le Maire fait part d'un courrier du SYDER reçu le 15 décembre 2021 contenant la proposition financière concernant ces travaux. Or, il s'avère que la participation de la Commune n'est plus du tout la même. Le montant de cette participation s'élève désormais à 11 065 € sans justification. Renseignement pris, le SYDER reconnaît nous avoir indiqué un montant initial erroné, expliquant que l'abattement ne pouvait pas excéder 80 %.

Mairie

18, impasse de la Mairie 69640 Sainte-Foy l'Argentière

Tél. 04 74 70 03 95 - Fax 04 74 26 19 12

E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Madame le Maire considérant cette dépense plus importante demande à son Conseil si on maintient ou non notre accord quant à la pose de cette borne.

L'ensemble des membres du Conseil ne trouve pas la proposition du SYDER très honnête et décide de ne pas donner suite dans l'immédiat.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS AU-DESSUS DE L'ECOLE :

Madame le Maire précise que dans le cadre du programme des Petites Villes de Demain, la Commune a élaboré son plan guide pour prévoir et structurer son développement sur les quinze prochaines années. La Commune doit agir dans divers domaines comme celui des équipements publics, des espaces publics, de la mobilité et de l'habitat afin de redynamiser son centre bourg.

Madame le Maire précise que la réhabilitation de cinq logements au-dessus de l'école Simone Veil fait partie de ce programme. Trois logements serait réhabilités en 2022 et deux autres en 2023. Une fois réhabilités, ces logements seraient loués à des entreprises implantées sur le secteur qui s'engageraient pour une durée de 4 ans. Ces entreprises proposeraient ainsi des solutions d'hébergement à leurs salariés.

Le montant des travaux, frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre compris, s'élèverait à 461 096.20 € TTC. Madame le Maire fait savoir qu'une subvention à hauteur de 50 % peut être demandée auprès de la Région. D'autres subventions seront également sollicitées (DETR, Département ... 30 % de plus).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région.

DESIGNATION D'UN REFERENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

Madame le Maire précise que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais est à la recherche de référents dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique.

Cette mission consiste à repérer sur la Commune et à identifier les nids potentiels parfois cachés dans les arbres.

Philippe SECKINGER propose volontiers d'être ce référent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette proposition.

APPROBATION DU REGLEMENT DES SALLES :

Madame le Maire indique qu'un règlement des salles a été rédigé. Il concerne l'ensemble des salles de la Commune ouvertes à la location. Il permettra de faire respecter et d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Toute demande de location de salles devra être faite via un formulaire type. Un état des lieux sera assuré par la Commune avant et après l'utilisation des salles.

Ce règlement reprend les obligations de chacun : obligation d'assurance, nuisances sonores, respect de l'environnement, propreté, consignes de sécurité, interdictions ...

Philippe SECKINGER propose de mettre en place un système de badge permettant un accès plus simple aux usagers et propose d'étudier la question.

Les membres du Conseil sont d'accord sur le principe de ce règlement mais il reste à déterminer qui devra faire les états des lieux.

Il est décidé de représenter ce règlement accompagné des nouveaux tarifs des salles lors d'un prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

** Madame le Maire fait part des lettres de remerciements de :*

- AHML, Association des Handicapés des Monts du Lyonnais pour le versement de la subvention.*
- Des enfants de l'école maternelle pour le goûter de Noël.*
- Des Administrés pour le Colis de Noël, bien que les avis, cette année, aient été partagés. Aussi, nous tiendrons compte des remarques faites par certains Fidésiens et nous essayerons d'améliorer le colis pour cette fin d'année.*

** Karine BERGER donne la parole à Robert JOASSARD concernant l'Etablissement Français du Sang. 75 donneurs se sont présentés le 29 décembre à la salle Joseph Vinay, dont 7 nouveaux donneurs. Au total, 69 dons ont été enregistrés.*

** Karine BERGER remercie Laurent TRENCHAT pour l'installation du nouveau matériel informatique dans les salles de classe à l'école élémentaire publique, travail réalisé sur ses congés personnels. Elle souligne son dévouement et son bénévolat.*

** Gérard VULPAS fait remarquer le bon fonctionnement du Centre de Vaccination des Monts du Lyonnais. Le personnel administratif et le personnel soignant sont très accueillants. 26 335 personnes ont déjà été vaccinées.*

** Madame le Maire précise qu'un arrêté interdisant le stationnement des véhicules a dû être pris en urgence le 4 janvier 2022 devant le laboratoire d'analyse suite à la mise en place de barrières. En raison d'un grand nombre de personnes venant se faire tester pour la Covid, il y avait lieu de les sécuriser. Lionel BROSSARD regrette que cette demande n'ait pas été faite par le laboratoire mais par une infirmière. Toutefois, le laboratoire a remercié cette action très bénéfique.*

** Denise BERTHOLON remercie les directrices des écoles maternelle et élémentaire publique, de l'école Sainte Marie et tous les élèves pour avoir réalisé de beaux dessins qui ont été remis à l'occasion du Colis de Noël.*

** Madame le Maire précise :*

- qu'un courrier a été transmis à certains propriétaires de la Commune qui ont des logements vacants.

- qu'un courrier et un questionnaire ont également été transmis à tous les occupants du secteur de la Grande Rue élargi pour recenser les besoins et les aides auxquelles ils pourraient pouvoir prétendre dans le cadre de l'amélioration de leur habitat.

** La distribution des sacs poubelles aura lieu les samedis 15 et 22 janvier de 9 h à 12 h au local communal Rue du Stade. Il est impératif que vous veniez les récupérer !*

** La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 février 2022 à 19 h 30.*

La séance est levée à 21 h 10.

FAIT A SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE,

Le 7 janvier 2022,

*Le Maire,
Karine BERGER*

